Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212901466-20261005-DELIB60_2026-DE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MELGVEN (29140)
SEANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2026

Le cinq octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de MELGVEN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine ESVANT, maire.

Présents : Laurent BAUR, Sophie CABON, Bertrand CLEQUIN, Christelle CORBEL, Marie-Hélène EPARVIER, Catherine ESVANT, Christelle EVENOU, Frédéric FLAO, Ludivine GOURLAOUEN, Marc HERLEDAN, Gaëlle KERIBIN, Iwan KERVADEC, Dylan LE CORRE, Stéphanie LE NOC, Christophe MARREC, Julien PENVEN, Gildas PRIGENT, Yvon TANNE, Nicole TREGUIER

Procurations : Alexandra ANDRE BABUSIAUX a donné procuration à Christophe MARREC, Morgane CARIOU a donné procuration à Stéphanie LE NOC, Sylvie FURIC a donné procuration à Catherine ESVANT, Marc POMMIER a donné procuration à Bertrand CLEQUIN

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de conseillers votants : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2026

Ludivine GOURLAOUEN a été nommée secrétaire de séance, à l'Unanimité.

N°2026/60

OBJET : PORTE A CONNAISSANCE –Arrêtés de virements de crédits-

RAPPORTEUR : Catherine ESVANT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L2322-1 et L2322-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023/298 du 18 septembre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 et autorisant Madame la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement),

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026/527 du 9 mars 2026 approuvant le Budget Primitif 2026,

Considérant qu'il y a lieu d'employer le virement de crédit pour répondre à la régularisation de crédits budgétaires de l'année 2026,

Les virements de crédits suivants seront effectués :

Fonctionnement - Chapitre	Montant
Chapitre 62 – Autres services extérieurs	**- 94.50 €**
Dont article 6288 – Autres	- 94.50 €
Chapitre 67 – Charges spécifiques	**+ 94.50 €**
Dont article 673 – Titres annulés	+ 94.50 €
Chapitre 62 – Autres services extérieurs	**- 100.00 €**
Dont article 6288 – Autres	- 100.00 €
Chapitre 67 – Charges spécifiques	**+ 100.00 €**
Dont article 673 – Titres annulés	+ 100.00 €
Investissement - Chapitre	Montant

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212901466-20261005-DELIB60_2026-DE

Chapitre 23 – Immobilisations en cours	**- 100 000 €**
Dont article 2315– Installations, matériel, outillage technique	- 100 000 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	**+ 100 000 €**
Dont article 2315 programme 21 – Installations, matériel, outillage technique	+ 100 000 €

PREND ACTE des arrêtés de virement de crédit.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Maire
Catherine ESVANT

